



AVIS DE CONVOCATION

ONE TECH HOLDING
S.A faisant appel public à l'épargne
Au capital social de 53.600.000 dinars
Siège social : 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2- 2035 Ariana
MF : 1174821/B/N/M/000 – RC : B 01199462010

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Lundi 27 Mai 2019 à 10 h, à « l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises », sis rue du Lac Turkana,- les berges du lac- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2018 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2018 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2018 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2018 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration ;
11. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ;
12. Questions diverses ; et
13. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

P/Le Conseil d'administration

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 MAI 2019

« PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent(..%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2018 et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2018	17 520 882,466
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (dividendes imposables)	61 096 397,222
Sous total	78 872 394,238
<hr/>	
Fonds social	120 000,000
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (dividendes imposables)	78 497 279,688

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution des bénéfiques à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Prime d'émission	77 157 652,077
Total	77 412 766,627

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de distribuer, au titre de l'exercice 2018, un dividende de 330 millimes par action correspondant à la somme globale de 17 688 000 Dinars à prélever sur la prime d'émission.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 30 000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide le renouvellement du mandat des administrateurs, pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 :

- Monsieur Moncef Sellami ;
- Monsieur Hedi Karim Sellami ;
- Monsieur Slim Sellami ;
- Monsieur Ahmed Friaa;
- Monsieur Ezzeddine Saidane ;
- Monsieur Riadh Cherif ;
- Monsieur Zouhaier Ben Khelifa ;
- La Société Odyssée Dattes, représentée par Mme Naila Horchani ;

- Consortium Tuniso Koweïtien de Développement, représenté par M. Abdullah youssef Al-Shaijie ;
- Le fonds Maghreb Private Equity Fund III PCC, représentée par M. Ziad Oueslati ; et
- Le fonds AFRICINVEST FUND III LLC, représentée par M. Karim Trad.

En outre et conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'assemblée prend acte et agréée les nouvelles fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés.

Les administrateurs acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remerciant les actionnaires et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat de la société « Cabinet Zahaf & Associés » représentée par Monsieur Mahmoud Zahaf et le cabinet MAZARS représenté par Monsieur Mourad Fradi en qualité de commissaires aux comptes, et ce pour un mandat de trois ans se terminant avec la tenue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Monsieur Mahmoud Zahaf représentant de la société « Cabinet Zahaf & Associés » et Monsieur Mourad Fradi représentant du cabinet MAZARS déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à».